



MONSEMPRON LIBOS

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2016

COMPTE-RENDU DE SEANCE

Le quatorze avril deux mille seize à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de Monsempron-Libos, régulièrement convoqué le sept avril deux mille seize s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Jean-Jacques BROUILLET**, Maire.

Ordre du jour :

- demande de subvention – projet « zéro Phyto »
- demande de subvention au titre de la réserve parlementaire – travaux abords du Prieuré
- demandes de subvention voyages scolaires
- affectation du Résultat de l'exercice 2015
- taux d'Imposition 2016 des Taxes Directes Locales
- subventions aux Associations 2016
- indemnités de Responsabilité des Régisseurs de Recettes et Cautionnement
- travaux en régie 2016
- budget primitif 2016
- tirage au sort de la liste préparatoire jury d'assises 2017
- questions diverses

MONSEMPRON LIBOS

Mairie de Monsempron Libos

1 - Ouverture de la séance

Monsieur Jean-Jacques BROUILLET, Maire, déclare la séance ouverte à dix-neuf heures trente minutes.

2 – Appel nominal des conseillers municipaux

Présents :	BONNIFON Fabienne	HOUDEK Annie	SIMON Pierre
	BOUYE Christophe	LAFOZ Michèle	VAYSSIERE Didier
	BROUILLET Jean-Jacques	LARIVIERE Yvette	VERGNES Denis
	CARMEILLE	MARMIE Annabelle	VEYRY Jacqueline
	CARON Jean-	MARQUEZ Marie	
	DESMARIES Danielle	ROSEMBAUM Marie-Claire	
Absents :	ALONSO Emidio - GILABERT Frédérique – HEITZ Sullivan (pouvoir à BOUYE Christophe)		

3- Désignation du secrétaire de séance

Sur proposition du Maire, Madame Yvette LARIVIERE est désignée secrétaire de séance.

4- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 31 mars 2016

Monsieur Pierre SIMON indique que les votes du compte administratif ont été retranscrits de manière erronée dans le compte-rendu du 31 mars 2016. Le secrétaire général de Mairie précise qu'il s'agit d'une erreur matérielle dans la rédaction du compte-rendu qui fera l'objet d'une rectification mais que les documents transmis au contrôle de légalité font bien état des deux votes contre exprimés par les deux conseillers municipaux d'opposition. Le compte rendu du 31 mars 2016 modifié est approuvé à l'unanimité.

5 – Délibération 2016-011 – demande de subvention projet « zéro Phyto

Monsieur le Maire rappelle que la commune s'est engagée en 2014 à réformer ses pratiques d'utilisation des produits phytosanitaires pour s'inscrire dans le Plan Ecophyto issu des travaux du Grenelle de l'environnement.

Le travail accompli permet aujourd'hui de devancer les obligations de la loi du 17 août 2015 imposant aux collectivités une interdiction d'utilisation stricte au premier 1e janvier 2017. La commune de Monsempron-Libos a adapté ses pratiques et est « zéro phyto » depuis le 1er janvier 2016.

Cette action offre la possibilité à la collectivité de solliciter des aides auprès de partenaires potentiels, l'Agence de l'Eau, la Région et le Département.

Un plan triennal est mis en place autour de 3 thématiques :

- mettre en place de solutions alternatives – année 2016 – Budget prévisionnel : 26 192 € HT
- communiquer auprès de la population – année 2017 - Budget prévisionnel : 15 282 € HT
- sensibiliser et initier le jeune public sur le thème de la biodiversité – année 2018 - Budget prévisionnel : 4 500 € HT

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'engager la démarche zéro phyto et de solliciter les partenaires financiers pour l'année 2016 selon le plan de financement suivant :

Plan de financement année 2016 : 25 192 € HT		
dépenses		recettes
Etudes internes : diagnostic phyto et plan de désherbage	4 823 €	Agence de l'Eau (max 70 % du HT)
Contrôle végétation : acquisition de désherbeur thermique, réciprocaters, binettes en U	1 769 €	Région (max 20 % du HT)
Gestion différenciée : valorisation du parc du Foulon (acquisition tracteur : tonte différenciée et ramassage produits de tonte), mise en place de jachères fleuries	17 000 €	Département (max 20 % du HT)
Biodiversité : jachères fleuries en pied de murs – valorisation du site des Cannelles	3 600 €	Commune (mini 20% du HT)

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal**

approuve la démarche « zéro phyto » engagée par les services municipaux

sollicite l'aide maximale de l'Agence de l'Eau, de la Région Aquitaine et du Département de Lot et Garonne pour financer ce projet

constate que la délibération est approuvée à l'unanimité

6 – Délibération 2016-012 – demande de subvention au titre de la réserve parlementaire – travaux abords du Prieuré

Monsieur le Maire rappelle que la première tranche de travaux de restauration et sécurisation de l'accès depuis la verrière vers les jardins du prieuré a été réalisée en 2015. Les travaux concernaient l'escalier (remise à niveau de marches, taille et pose de nouvelles marches), le sol (dépose de pavés usés et fourniture de pavés neufs, le muret (reprise dessus mur pierre) et la terrasse (décaissement manuel et réalisation dallage armé en béton brut).

Une deuxième tranche de travaux est nécessaire pour finaliser cette opération. Le coût estimatif s'élève à 14 212 ,72 € HT (17 055,26 € TTC)

Pour financer cette opération, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention de 50 % du montant hors taxes, soit 7 106 €, auprès de député Jean-Louis COSTES au titre des crédits répartis par la commission des finances de l'Assemblée Nationale (réserve parlementaire).

Dépenses		Recettes	
Travaux accès escaliers et terrasse Prieuré	14 212,72 €	Crédits réserve parlementaire (50%)	7 106,00 €
TVA	2 842,54 €	Autofinancement	9 949,26 €
Total	17 055,26 €	Total	17 055,26 €

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal**

approuve le projet de travaux de restauration et sécurisation de l'accès depuis la verrière vers les jardins du prieuré présenté par le Maire

sollicite une subvention de 50 % du montant hors taxes de ces travaux auprès du Député Jean-Louis COSTES au titre des crédits répartis par la commission des finances de l'Assemblée Nationale (réserve parlementaire)

constate que la délibération est approuvée à l'unanimité

7 – Délibération 2016-013 – demandes de subventions voyages scolaires

Monsieur le Maire expose que les écoles Jean Jaurès et Chemin Rouge de Fumel ont sollicité la commune pour contribuer à financer une partie du coût du voyage de fin d'année scolaire de résidents de Monsempron-Libos.

Or, le dispositif d'aide aux voyages scolaires créée par délibération du 2 juillet 2014 ne prévoit l'attribution de subvention pour les familles des écoliers de classes élémentaires.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une aide de 50 euros par enfant à chaque famille de la commune concernée par ce voyage. Deux enfants de l'école du Chemin Rouge et trois enfants de l'école Jean Jaurès sont inscrits à ces classes de mer organisées par ces deux établissements scolaires

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal**

attribue une subvention de 50 €, par enfant participant, à chaque famille de la commune concernée par ce voyage scolaire des écoles élémentaires de Fumel

décide que ces subventions seront versées au vu d'une attestation de participation de voyage délivrée par l'établissement scolaire concerné.

dit que les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 6748 du budget.

constate que la délibération est approuvée à l'unanimité

8 – Délibération 2016-014 – affectation du Résultat de l'exercice 2015

Monsieur le Maire expose qu'après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 lors de sa séance du 31 mars dernier et considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, le Conseil Municipal doit statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 196 245,25 €
- un excédent reporté de : 213 450,43 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 409 695,88 €

- un déficit d'investissement de : 87 890,37 €
- un excédent de restes à réaliser de : 4 362,00 €
Soit un besoin de financement de : 83 528,37 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 comme suit :

- Résultat d'exploitation au 31/12/2013 - excédent : 409 695,88 €
- Affectation complémentaire en réserve (1068) : 83 528,37 €
- Résultat reporté en fonctionnement (002) : 326 167,51 €
- Résultat d'investissement reporté (001) – déficit : 87 890,37 €

constate que la délibération est approuvée à l'unanimité

9 – Délibération 2016-015 – taux d'Imposition 2016 des Taxes Directes Locales

Monsieur le Maire expose que le taux d'imposition des trois taxes directes locales doit être voté pour assurer l'équilibre du Budget Primitif 2016.

Il propose de maintenir les taux à leur valeur de 2015 et expose les recettes attendues en appliquant ces taux aux bases notifiées :

	Bases effectives 2015	Taux 2015	Bases prévisionnelles 2016	Produit attendu 2016
Taxe Habitation	2 505 285,00 €	16,16	2 545 000,00 €	411 272,00 €
Taxe foncière bâti	1 867 550,00 €	27,86	1 864 000,00 €	519 310,00 €
Taxe foncière non bâti	29 435,00 €	89,08	20 700,00 €	27 348,00 €
			total	957 930,00 €

décide de maintenir pour 2016 les taux d'imposition à leur niveau de 2015 soit :

- 16,16 % pour la taxe d'habitation

- 27,86 % pour la taxe foncière bâti

- 89,08 % pour la taxe foncière non bâti

constate que la délibération est approuvée à l'unanimité

10 – Délibération 2016-016 - subventions aux Associations 2016

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée les diverses demandes de subvention d'associations ou autres organismes pour l'année 2016 reçues en Mairie. Il propose d'attribuer des subventions de fonctionnement (article 6475) pour un montant total de 25 040 €:

UNION SPORTIVE FUMEL LIBOS	7 000,00 €		PASSION FITNESS	130,00 €
COMITE DES FETES	2 500,00 €		PECHE PISCICULTURE	130,00 €
BOXING CLUB	2 000,00 €		PEEP DU FUMELOIS	130,00 €
SECOURS POPULAIRE	1 500,00 €		ANACR	120,00 €
NOEL ECOLE MATERNELLE	1 200,00 €		ADOT 47	100,00 €
NOEL ECOLE ELEMENTAIRE	1 000,00 €		ALLIANCE 47	100,00 €
BASKET CLUB	1 000,00 €		AQUATONIC	100,00 €
CAP ESPRIT VILLAGE	1 000,00 €		ALARME	100,00 €
JUMELAGE BURGHAUSEN	600,00 €		ASSO 4 CANTONS	100,00 €
JUMELAGE VEGA BAJA	600,00 €		SAINT VINCENT DE PAUL	100,00 €
FOOTBALL CLUB	500,00 €		SECOURS CATHOLIQUE	100,00 €
ASSO PERSONNEL COMMUNAL	500,00 €		MEDAILLES MILITAIRES	100,00 €
LES AMIS DU PRIEURE	400,00 €		FNACA	80,00 €
AMICALE LAIQUE	400,00 €		ANCIENS COMBATTANTS RESISTANTS	80,00 €
RESTAURANTS DU COEUR	350,00 €		ANCIENS MARINS	80,00 €
CINE LIBERTY (30ème anniversaire)	300,00 €		CLUB DE L'AMITIE	80,00 €
FOYER COLLEGE	300,00 €		CODELIAP	80,00 €
DON DU SANG	250,00 €		FNATH	80,00 €
SPORT COLLEGE	250,00 €		VAL LEMANCE	80,00 €
SPORTS LOISIRS	200,00 €		Pupilles Enseignement Public (PEP)	50,00 €
MAISON DES FEMMES	180,00 €		AMICALE ANCIENS USFL	50,00 €
SOCIETE DE CHASSE	180,00 €		ASSOCIATION CLIMATOLOGIQUE	50,00 €
SOS SURENDETTEMENT	180,00 €		IMAGES ET SON	50,00 €
VTT CLUB DES ROCHERS	180,00 €		PREVENTION ROUTIERE	50,00 €
AMICALE BOULISTE	150,00 €		NAFSEP SCLEROSE EN PLAQUES	50,00 €
PELOTE BASQUE	150,00 €		TOTAL	25 040,00 €

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal**

décide d'attribuer pour l'année 2016 les subventions de fonctionnement proposées par Monsieur le Maire

dit que les crédits nécessaires à ces dépenses seront prélevés à l'article 6574 du budget 2016

constate que la délibération est approuvée à l'unanimité

11 – Délibération 2016-017- indemnités de Responsabilité des Régisseurs de Recettes et Cautionnement

Monsieur le Maire expose que conformément aux dispositions de l'article 18 du décret du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique, « des régisseurs peuvent être chargés pour le compte des comptables publics d'opérations d'encaissement ou de paiement ».

Cette procédure est notamment destinée à faciliter l'encaissement des recettes et le paiement de dépenses.

S'agissant des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, elle est actuellement organisée et réglementée par les articles R.1617-1 à 18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les régisseurs de recettes et d'avances sont personnellement et pécuniairement responsables des fonds qui leur sont confiés. Ils peuvent donc être astreints à un cautionnement et percevoir une indemnité de responsabilité, en fonction de l'importance des sommes gérées.

Le régime de cautionnement et d'indemnisation des régisseurs de recettes et d'avances est fixé par délibération du Conseil Municipal dans la limite des montants en vigueur prévus pour les régisseurs de l'État. Le barème de référence est actuellement déterminé par un arrêté du ministre chargé du budget en date du 3 septembre 2001.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter les indemnités de régie selon le barème suivant :

Recettes mensuelles moyennes	cautionnement	Indemnité annuelle
< 1 220 €	/	110,00 €
de 1 221 € à 3 000 €	300,00 €	110,00 €
de 3 001 à 4 600 €	460,00 €	120,00 €
De 4 601 à 7 600 €	460,00 €	140,00 €

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal**

décide de fixer les indemnités de régie et leur cautionnement aux montants exposés par le Maire

dit que ces indemnités seront versées annuellement aux régisseurs de recettes remplissant les conditions d'exercice

constate que la délibération est approuvée à l'unanimité

12 – Délibération 2016-018 - travaux en régie 2016

Monsieur le Maire expose que lorsque des travaux ayant le caractère d'investissements sont réalisés par des agents communaux, il est possible, par une écriture d'ordre budgétaire, de compenser la

charge en personnel, matériel et fournitures supportée par la section de fonctionnement et de valoriser les actifs de la commune enregistrés en section d'investissement.

Cette opération permet, via le dispositif FCTVA, de récupérer la TVA du coût des fournitures employées.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de programmer les travaux en régie suivants pour l'année 2016 :

Opération	Fournitures	Main d'œuvre	Total
aménagement des WC publics de Jarrou	5 200,00 €	4 928,00 €	10 128,00 €
Création d'un abri – entrée de l'école Jean Moulin	2 800,00 €	3 952,00 €	6 752,00 €

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal**

décide de réaliser en 2016 les travaux en régie présentés par le Maire et de prévoir les crédits afférents au budget primitif

constate que la délibération est approuvée à l'unanimité

13 – Délibération 2016-019 – approbation du Budget 2016

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Jean-Jacques BROUILLET, Maire,

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2016 :

Investissement

Dépenses : 817 588,00
Recettes : 813 226,00

Fonctionnement

Dépenses : 2 371 618,00
Recettes : 2 371 618,00

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 897 301,00 (dont 79 713,00 de RAR)
Recettes : 897 301,00 (dont 84 075,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 2 371 618,00 (dont 0,00 de RAR)
Recettes : 2 371 618,00 (dont 0,00 de RAR)

constate que la délibération est approuvée par 15 voix pour, 2 contre

14 – tirage au sort de la liste préparatoire jury d'assises 2017

Chaque année, un tirage sort est réalisé publiquement sous l'autorité du Maire pour désigner une liste préparatoire à la constitution du jury d'assises pour l'année suivante.

Pour la commune de Monsempron-Libos, 6 personnes doivent être tirées au sort.

Tout citoyen français âgé de plus de 23 ans et inscrit sur la liste électorale est susceptible d'être juré d'assises.

La mission du juré d'assises est d'assister au procès, de délibérer et de voter.

On ne peut refuser d'être juré, toutefois, il est possible d'en être dispensé :

- si l'on a plus de 70 ans
- si l'on n'habite plus le département.
- si l'on a déjà rempli cette fonction dans le même département au cours des 5 dernières années.

Les personnes suivantes sont tirées au sort :

- FLORES Anne-Marie
- MARTY Georgette
- PARREIRA Odette
- VIDAL Viviane
- GULAREK Ingrid
- BONDI Camille

Monsieur le Maire clôt la séance à 20h45

